

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1067 1er juin 2006

SOMMAIRE

Alliance Santé S.A., Luxembourg 51202	Forever International S.A., Pétange	51178
Alliance Santé S.A., Luxembourg 51204	Gecotra S.A., Troisvierges	51185
Amitiés Luxembourg-Amérique Latine, A.s.b.l.,	GL Europe Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51204
Luxembourg 51170	Holmes Place International S.A., Luxembourg	51178
Ancibel, S.à r.l., Leudelange 51177	I.I.F.C. S.A., Niederkorn	51181
Ancibel, S.à r.l., Leudelange 51178	Juky S.A., Luxembourg	51187
BDGB Enterprise Software (Lux), S.à r.l., Luxem-	Manzoni International S.A., Luxembourg	51170
bourg 51175	Orion Immobilien Saiph, S.à r.l., Luxembourg	51210
BDGB Enterprise Software (Lux), S.à r.l., Luxem-	Pacific Trading, S.à r.l., Luxembourg	51174
bourg 51177	Pacific Trading, S.à r.l., Luxembourg	51174
BL Immo Franchising, S.à r.l., Leudelange 51182	Pacific Trading, S.à r.l., Luxembourg	51174
(Le) Cellier Bourguignon, S.à r.l., Pétange 51181	Pacific Trading, S.à r.l., Luxembourg	51174
Compass Investment Company III, S.à r.l., Luxem-	Pacific Trading, S.à r.l., Luxembourg	51174
bourg 51216	Pacific Trading, S.à r.l., Luxembourg	51174
Compass Investment Company III, S.à r.l., Luxem-	Pacific Trading, S.à r.l., Luxembourg	51175
bourg 51216	Pacific Trading, S.à r.l., Luxembourg	51175
Compass Investment Company V, S.à r.l., Luxem-	Pacific Trading, S.à r.l., Luxembourg	51175
bourg 51194	Parts Holdings S.à r.l. & Cie S.C.A., Luxembourg.	51195
Cosminvest S.A., Luxembourg 51181	Realty Business Center S.A., Limpach	51179
Cosminvest S.A., Luxembourg 51182	Reginglard S.A., Luxembourg	51186
Dory 2, S.à r.l., Luxembourg 51171	Reginglard S.A., Luxembourg	51186
Dory 2, S.à r.l., Luxembourg 51173	Segesta 2 Finance S.A., Luxembourg	51185
Dory 4, S.à r.l., Luxembourg 51182	SWC B.V., S.à r.l., Luxembourg	51169
Dory 4, S.à r.l., Luxembourg 51185	TèrémeR, S.à r.l., Wiltz	51194
Element Six Technologies, S.à r.l., Senningerberg. 51187	Tompkins Square Park, S.à r.l., Luxembourg	51173
Elit Consult S.A., Pétange 51170	Waymade Holdings, S.à r.l., Münsbach	51179
Esse Part S.A., Luxembourg 51185	Waymade Holdings, S.à r.l., Münsbach	51180
Finsey Finance S A Luxembourg 51170		

SWC B.V., S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 108.486.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO03316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

(025709/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.



MANZONI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 71.820.

Les Comptes Consolidés au 31 décembre 2003, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises, enregistrés à Luxembourg, le 16 mars 2006, réf. LSO-BO03062, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Signature.

(025590/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ELIT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 84.731.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025658//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

FINSEV FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 103.748.

Statuts coordonnés en date du 8 octobre 2004, suite à l'acte n° 597 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(025653/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

AMITIES LUXEMBOURG-AMERIQUE LATINE, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 23 mars 2006

Les articles suivants ont été adoptés en leur nouvelle version transcrite ci-dessous:

Art. 6. «Toute personne ayant remis une demande d'adhésion écrite adressée au conseil d'administration de l'association peut adhérer à l'association moyennant payement de la cotisation à condition d'avoir été préalablement agréée par le conseil d'administration.

La cotisation annuelle est fixée à douze euros. Elle est due la veille du jour de l'assemblée générale ordinaire telle que fixée dans la convocation. Elle peut être augmentée par décision de l'assemblée générale suite à une proposition du conseil d'administration.»

- Art. 7. «Tous les membres adhérents jouissent d'un droit de vote égal. Le nombre des membres ne peut être inférieur au nombre minimal fixé par la loi. Pour pouvoir participer au vote, un membre doit pouvoir justifier être en règle de cotisations au moment du vote. En cas de parité de voix, la voix du président emporte la décision pour tout scrutin.»
- **Art. 8.** «La qualité de membre se perd de plein droit par le non-paiement de la cotisation annuelle au plus tard dix mois après son échéance, par la démission par écrit du membre adressée au conseil d'administration ou par l'exclusion prononcée par l'assemblée générale ordinaire aux deux tiers des voix des membres présents et représentés, ceci sur proposition du conseil d'administration.»

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Bon pour enregistrement, dépôt et publication

P. Hoss / R. Sanchez

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05236. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027189//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.



DORY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 27,500.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 110.297.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of DORY 2, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.297 and incorporated by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 7 July 2005 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), number 1417, dated 20 December 2005, page 68000 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended since its incorporation pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 10 August 2005 whereby the share capital has been raised from EUR 12,500.- to EUR 27,500.-, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), who appoints as Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, prenamed.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.
- II. It appears from the attendance list, that the one thousand and one hundred (1,100) Shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.
- III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.
 - IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To increase the corporate capital of the Company with an amount of fifteen thousand and twenty-five Euro (EUR 15,025.-) in order to raise it from its current amount of twenty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 27,500.-) to forty-two thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 42,525.-) by creating and issuing six hundred and one (601) new shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «New Shares»), subject to a global share premium of an amount of one hundred twenty-four thousand and thirty Euro (EUR 124,030.-).
- 2) To record the subscription of the New Shares by CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC, a company, incorporated under the law of Delaware (USA), having its registered office at c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 and its principal place of business at 850, Third Avenue, 12th Floor, New York, NY 10022, United States (herein after «CBC») and payment of such new shares together with the share premium by contribution in cash.
- 3) To amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:
- «The corporate capital is fixed at forty-two thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 42,525.-) represented by one thousand seven hundred and one (1,701) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»
 - 4) Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve increase the corporate capital of the Company with an amount of fifteen thousand and twenty-five Euro (EUR 15,025.-) in order to raise it from its current amount of twenty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 27,500.-) to forty-two thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 42,525.-) by creating and issuing the New Shares, subject to a global share premium of an amount of one hundred twenty-four thousand and thirty Euro (EUR 124,030.-).

Second resolution

The shareholders record the subscription and payment of the New Shares as follows:

- CBC, pre-named, duly represented by Hubert Janssen in virtue of a proxy, which shall remain attached to the present minutes, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declares to subscribe in the name of his principal to the ownership of the six hundred and one (601) new Shares, each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), for the global amount of fifteen thousand and twenty-five Euro (EUR 15,025.-) plus a share premium in the amount of one hundred twenty-four thousand and thirty Euro (EUR 124,030.-) fully paid up by contribution in cash.

These New Shares have been fully paid up in cash so that the amount of one hundred thirty-nine thousand fifty-five Euro (EUR 139,055.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.



Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the corporate capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

«The corporate capital is fixed at forty-two thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 42,525.-) represented by one thousand seven hundred and one (1,701) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand six hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de DORY 2, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.297 et constituée en vertu d'un acte reçu le 7 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés depuis sa constitution en vertu de l'acte du notaire Elvinger, pré-cité, en date du 10 août 2005 par lequel le capital social de a été augmenté de 12.500,- EUR à 27.500,- EUR, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), lequel désigne comme secrétaire, Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme Rachel Uhl, précitée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

- (1) Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- (2) Il ressort de la liste de présence que les mille cents (1.100) Parts Sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- (3) Tous les associés ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.
 - (4) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

- 1. Augmenter le capital de la Société d'un montant de quinze mille vingt-cinq euros (15.025,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,- EUR) au montant de quarante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (42.525,- EUR) par la création et l'émission de six cent une (601) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant une prime d'émission globale d'un montant de cent vingt-quatre mille trente euros (124.030,- EUR).
- 2. Enregistrer la souscription des Nouvelles Parts par CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège social auprès de Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 et son principal établissement au 850, Third Avenue, 12th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis (ci-après «CBC») et la libération de ces nouvelles parts sociales, ensemble avec la prime d'émission, par apport en numéraire.
- 3. Modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à quarante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (42.525,- EUR) représenté par mille sept cent un (1.701) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

4. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société d'un montant de quinze mille vingt-cinq euros (15.025,-EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-sept mille cinq cents euros (27.500,-EUR) au montant de quarante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (42.525,-EUR) par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, moyennant une prime d'émission globale d'un montant de cent vingt-quatre mille trente euros (124.030,-EUR).



Deuxième résolution

Les associés enregistrent la souscription et la libération en numéraire des Nouvelles Parts Sociales de la façon qui suit:

- CBC, susdite, dûment représentée par M. Hubert Janssen en vertu d'une procuration, laquelle restera attachée aux présentes minutes, qui après avoir fait constater que son mandant a pleine connaissance des Statuts, déclare souscrire, au nom de son mandant, le nombre de six cent une (601) nouvelles Parts Sociales, avec une valeur nominale de vingtcinq euros (25,- EUR), chacune, pour le montant de quinze mille vingt-cinq euros (15.025,- EUR), moyennant une prime d'émission globale d'un montant de cent vingt-quatre mille trente euros (124.030,- EUR) entièrement libérées par apport en numéraire.

Ces Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire de telle sorte que le montant de cent trente-neuf mille cinquante-cinq euros (139.055,- EUR) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire lequel le constate expressément.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social souscrit de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à quarante-deux mille cinq cent vingt-cinq euros (42.525,- EUR) représenté par mille sept cent un (1.701) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ trois mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 2, case 10. – Reçu 1.390,55 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

J. Elvinger.

(025633/211/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

DORY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 110.297.

ilbourg b 110

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41219 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger.

(025634/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

TOMPKINS SQUARE PARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 113.281.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 20 décembre 2005

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 20 décembre 2005, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125 EUR chacune, à la société QVT FUND L.P., Walkers SPV, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, Grand Cayman, les lles Cayman.

Luxembourg, le 10 février 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2006, réf. LSO-BN02930. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018100/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2006.



PACIFIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 56.899.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025469//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PACIFIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 56.899.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025470//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PACIFIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 56.899.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025472//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PACIFIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 56.899.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025473//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PACIFIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 56.899.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03633, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025474//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PACIFIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 56.899.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025475//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.



PACIFIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue du Curé. R. C. Luxembourg B 56.899.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025476//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PACIFIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue du Curé. R. C. Luxembourg B 56.899.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025477//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

PACIFIC TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 13, rue du Curé. R. C. Luxembourg B 56.899.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025479//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BDGB ENTERPRISE SOFTWARE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 114.507.

In the year two thousand and six, on the twenty-two of February.

Before Us, Maître André Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SER SYSTEMS, INC., a company incorporated under the laws of Virginia and having its registered office at 45925 Horseshoe Drive, Suite 100, Dulles, United States,

here represented by Mr Lionel Spizzichino, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 21st of February 2006.

The above-mentioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of BDGB ENTERPRISE SOFTWARE (LUX), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathis Hardt, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 15 February 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), up to thirty-seven thousand seven hundred Euro (EUR 37,700) by the issue of two hundred fifty-two (252) new shares.
 - 2. Approval and acceptance of the payment of the new shares through a contribution in kind.
 - 3. Subsequent modification of article 6 of the articles of association.
 - 4. Miscellaneous.

The appearing parties, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the share capital from its current value of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by one hundred twenty-five (125) shares, each of a par value of one hundred Euro (EUR 100), up to thirty-seven thousand seven hundred Euro (EUR 37,700) through the issuance of two hundred fifty-two (252) new shares, all having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.



All such two hundred fifty-two (252) new shares have been subscribed at a total price of twenty-five thousand two hundred Euro (EUR 25,200) by SER SYTEMS, INC, prenamed.

Second resolution

The shareholder further approve and accept the payment of the subscribed shares through contributions in kind, consisting of the following number of Shares of BRAINWARE, INC., a company incorporated under the law of Virginia, having its registered office at 45925 Horseshoe Drive Suite 100, Dulles, Virginia 20166, United States:

SER SYSTEMS, INC., contributes eighty-seven (87) shares of BRAINWARE, INC. to the Company for a total value of twenty-five thousand two hundred thirty Euro (EUR 25,230) out of which twenty-five thousand two hundred Euro (EUR 25,200) are to be allocated to the share capital and thirty Euro (EUR 30) are to be allocated to a premium account.

The proof of the existence and of the value of twenty-five thousand two hundred thirty Euro (EUR 25,230) of the eighty-seven (87) shares of BRAINWARE, INC. has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the Articles of Association of the Company is amended and shall now read as follows:

«Art. 6. Share Capital - Shares. The Company's share capital is set at thirty-seven thousand seven hundred Euro (EUR 37,700) represented by three hundred seventy-seven (377) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SER SYSTEMS, INC., une société constituée sous les lois de l'Etat de Virginie aux Etats-Unis, avec siège social au 45925 Horseshoe Drive, Suite 100, Dulles, Virginie, Etats-Unis,

ici représentée par Monsieur Lionel Spizzichino, LL.M., résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 21 février 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de BDGB ENTERPRISE SOFTWARE (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 février 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»)

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

- 1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) jusqu'à trente-sept mille sept cents euros (EUR 37.700) par l'émission de deux cent cinquante-deux (252) nouvelles parts sociales.
 - 2. Approbation et acceptation du paiement des parts sociales nouvellement émises par apports en nature.
 - 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.
 - 4. Divers.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) jusqu'à trente-sept mille sept cents euros (EUR 37.700) par l'émission de deux cent cinquante-deux (252) nouvelles parts sociale d'une valeur nominale chacune de 100 euros (EUR 100).

Les deux cent cinquante-deux (252) nouvelles parts ont été souscrites à un prix total de vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 25.000) par SER SYSTEMS, INC., préqualifiée.

Deuxième résolution

Les associés approuvent encore et acceptent la libération des actions souscrites par apport en nature, consistant dans le nombre suivant d'actions de BRAINWARE, INC., une société constituée sous les lois de l'Etat de Virginie aux Etats-Unis, ayant son siège social au 45925 Horseshoe Drive Suite 100, Dulles, Virginie 20166, Etats-Unis:

SER SYSTEMS, INC. effectue un apport à la Société de quatre-vingt-sept (87) actions BRAINWARE, INC. à la Société pour une valeur totale de vingt-cinq mille deux cent trente euros (EUR 25.230) dont vingt-cinq mille deux cents euros (EUR 25.200) sont affectés au capital social et trente euros (EUR 30) à une prime d'émission.



La preuve de l'existence et de la valeur de vingt-cinq mille deux cent trente euros (EUR 25.230) de l'ensemble des 87 actions de BRAINWARE, INC., a été soumise au notaire soussigné.

Troisième résolution

Suite à la réduction de capital qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille sept cents euros (EUR 37.700), représenté par trios cent soixante-dix-sept (377) parts sociales, ayant toutes une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Spizzichino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, vol. 152S, fol. 49, case 1. – Reçu 252 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(025570/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BDGB ENTERPRISE SOFTWARE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 114.507.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 257 du 22 février 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(025572/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ANCIBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare. R. C. Luxembourg B 101.171.

L'an deux mille six, le vingt-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie Clerici, ingénieur, demeurant au 54 bis, rue du Four Banal à F-57570 Rodemack.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de ANCIBEL, S.à r.l. avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 800 du 4 août 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 2 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 30 du 5 janvier 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.
 - L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Transfert du siège social à L-3377 Leudelange, 13, avenue de la Gare et modification subséquente de l'alinéa 1er de l'article 2 des statuts.
 - 2. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet le commerce d'instruments, d'appareils et de matériaux médicaux et paramédicaux de même que d'articles de santé, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

De même, la société pourra exercer des activités de conseil, de formation et d'audit auprès des sociétés du secteur médical

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»



3. Divers.

L'associée unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société du 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 13, rue de la Gare, L-3377 Leudelange.

Art. 2. alinéa 1er. Le siège social est établi à Leudelange.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet le commerce d'instruments, d'appareils et de matériaux médicaux et paramédicaux de même que d'articles de santé, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

De même, la société pourra exercer des activités de conseil, de formation et d'audit auprès des sociétés du secteur médical.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: V. Clerici, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2006, vol. 152S, fol. 53, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(025579/230/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ANCIBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.171.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 274 du 28 février 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(025580/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

FOREVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 101.451.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025659//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

HOLMES PLACE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 71.647.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLMES PLACE INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(025707/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.



REALTY BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4499 Limpach, 12, rue du Ruisseau. R. C. Luxembourg B 88.565.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025660//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

WAYMADE HOLDINGS, Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 2,927,500.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 105.086.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

WAYMADE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated in Jersey with registered number 88637 and whose registered office is at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, JE4 9WG,

here represented by Mr Regis Galiotto, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy established in Jersey, on December 14, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the party appearing and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary public to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of WAYMADE HOLDINGS, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 105.086, incorporated by a deed of the undersigned notary public, dated December 13th, 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 287, dated March 31st, 2005, and which articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary public, dated December 20th, 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 616. dated lune 27th, 2005.

II. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved that the managers of the Company shall not dispose of or transfer any of the shares or business or issue any share in the Company without the prior written consent of the shareholder and that the manager or the board of managers shall also not create any encumbrance, lien or claim over any of the shares or business of the Company without the prior consent of the shareholder.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, a second paragraph in Article 13 of the Company's articles of association is added and shall henceforth read as follows:

«Art. 13. The manager or the board of managers assumes, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company.

The manager or the board of managers shall not dispose of, or transfer any of the shares or business or issue any new shares in the Company without the prior written consent of the shareholder.

The manager or the board of managers shall also not create any encumbrance, lien or claim over any of the shares or business of the Company without the prior written consent of the shareholder.»

Costs & Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated without prejudice at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary public, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the undersigned notary public by his last and first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary public, the present original deed.



Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WAYMADE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, société constituée à Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier JE4 9WG, Jersey et enregistrée sous le numéro 88637,

ici représentée par M. Regis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 14 décembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de WAYMADE HOLDINGS, société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 105.086 constituée par acte notarié, de Maître Joseph Elvinger, en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 287, en date du 31 mars 2005 et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié, de Maître Joseph Elvinger, en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 616, en date du 27 juin 2005.

II. L'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé que les gérants de la Société ne devront pas disposer de ou transférer toute part sociale ou affaire de la Société ou bien créer de nouvelles parts sociales dans la Société sans le consentement préalable de l'associée et que les gérants de la Société ne devront pas non plus créer de charges, privilèges ou droit sur toute part sociale ou affaire de la Société sans le consentement préalable de l'associée.

Deuxième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, un second paragraphe est ajouté à l'article 13 des statuts de la Société, pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** [...] Le gérant ou le conseil de gérance ne devra pas disposer de ou transférer toute part sociale ou affaire de la Société ou bien créer de nouvelles parts sociales dans la Société sans le consentement préalable de l'associée et que le gérant ou le conseil de gérance de la Société ne devra pas non plus créer de charges, privilèges ou droit sur toute part sociale ou affaire de la Société sans le consentement préalable de l'associée.»

Frais & Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état civil et résidence, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Luxembourg, le 19 janvier 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 151S, fol. 41, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(025638/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger.

WAYMADE HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 105.086.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40691 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger.

(025641/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.



I.I.F.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4676 Niederkorn, 10, rue Theis.

R. C. Luxembourg B 99.617.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025662//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

LE CELLIER BOURGUIGNON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 52.921.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025666//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

COSMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 33, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.830.

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COSMINVEST S.A., avec siège social à Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.830, constituée suivant acte notarié, le 31 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 18 mars 1999, numéro 180 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 3 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 13 février 2002, numéro 243.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Mersch.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

- I.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés:
- a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:
- du 13 janvier 2006
- du 30 janvier 2006
- b) au Letzebuerger Journal
- du 13 janvier 2006
- du 30 janvier 2006
- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert de siège social.

- III.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.
- IV.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les quatre mille (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social, une (1) action est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première Assemblée générale extraordinaire avait été convoquée pour le 10 janvier 2006 et que le quorum n'était pas atteint lors de cette Assemblée pour délibérer sur la modification statutaire. La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions représenté conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Le notaire a ensuite rendu les parties attentives au fait que la présente assemblée générale extraordinaire n'a pas été convoquée en conformité avec les dispositions de la loi du 10 août 1915, du fait que les convocations n'ont pas été publiées dans deux journaux de Luxembourg.

Nonobstant ce fait, l'Assemblée Générale déclare prendre à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Strassen à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.



Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, la deuxième phrase de l'article premier des statuts est modifié comme suit:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 février 2006, vol. 435, fol. 56, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2006. H. Hellinckx.

(025600/242/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

COSMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 33, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 mars 2006. H. Hellinckx.

(025602/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

BL IMMO FRANCHISING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3358 Leudelange, 13, rue du Lavoir.

R. C. Luxembourg B 80.573.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025668//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

DORY 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 72,500.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.299.

In the year two thousand and six, on the thirteenth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of DORY 4, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 110.299 and Companies and incorporated by a deed drawn up by the notary Elvinger, pre-named, on 21 July 2005 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), number 1418, dated 20 December 2005, page 68044 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended since the dated of its incorporation pursuant to a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, dated 10 August 2005, whereby the share capital of the Company has been raised from EUR 12,500 to EUR 72,500, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, pre-named.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

- I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.
- II. It appears from the attendance list, that the two thousand and nine hundred (2,900) shares (the «Shares»), representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.
- III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.
 - IV. The meeting has been called for with the following agenda:



Agenda:

- (1) To reduce the Company's share capital by an amount of thirty thousand and fifty Euro (EUR 30,050) to bring the share capital from seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 72,500) to forty-two thousand four hundred and fifty Euro (EUR 42,450) by cancellation of one thousand two hundred and two (1,202) Shares, having each a par value of twenty-five Euro (EUR 25) (the «Cancelled Shares») currently held by CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC («CBC») in order to reimburse CBC in its capacity as shareholder of the Company.
- (2) To acknowledge that CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE GP LLC, a company incorporated under the law of Delaware (USA), having its registered office at 731, Lexington Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10022, United States (herein referred to as «CPI») whose one share held in the share capital of the Company have not been cancelled declare to waive its right to have its share cancelled and to be reimbursed of the share premium attached to its share.
- (3) To approve to reimbursement of the share premium in the amount of two hundred forty-eight thousand and sixty Euro (EUR 248,060) attached to the Cancelled Shares to CBC.
- (4) To authorize, following the first and third resolutions here above, any manager of the Company, acting individually, to take any steps to complete the reimbursement of CBC.
 - (5) To amend article 5.1 of the Articles which shall forthwith read as follows:

«The corporate capital is fixed at forty-two thousand four hundred and fifty Euro (EUR 42,450) represented by one thousand six hundred ninety-eight (1,698) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

(6) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 13.2 of the Articles:

First resolution

The shareholders resolve to reduce the Company's share capital by an amount of thirty thousand and fifty Euro (EUR 30,050) to bring the share capital from seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 72,500) to forty-two thousand four hundred and fifty Euro (EUR 42,450) by cancellation of the Cancelled Shares currently held by CBC in order to reimburse CBC in its capacity as shareholder of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolve to acknowledge that CPI whose one share held in the share capital of the Company have not been cancelled declare to waive its right to have its share cancelled and to be reimbursed of the share premium attached to its share.

Third resolution

The shareholders resolve to approve to reimbursement of the share premium in the amount of two hundred forty-eight thousand and sixty Euro (EUR 248,060) attached to the Cancelled Shares to CBC.

Fourth resolution

The shareholders resolve to authorize, following the first and third resolutions here above, any manager of the Company, acting individually, to take any actions to complete the reimbursement of CBC.

Fifth resolution

The shareholders resolve to amend article 5, first paragraph of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions, which shall forthwith read as follows:

«The corporate capital is fixed at forty-two thousand four hundred and fifty Euro (EUR 42,450) represented by one thousand six hundred ninety-eight (1,698) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, DORY 4, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.299 et constituée en vertu d'un acte reçu le 21 juillet 2005 par le notaire Elvinger, précité, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C»), numéro 1418, le 20 décembre 2005, page 68044 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés depuis la date de sa constitution par un acte dressé par le notaire Elvinger, susdit, en date du 10 août 2005, par lequel le capital social de la Société a été augmenté de 12.500 EUR à 72.500 EUR.



L'assemblée est présidée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), lequel désigne comme secrétaire, Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme Rachel Uhl, précitée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

- I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les deux mille neuf cents (2.900) parts sociales (les «Parts Sociales»), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- III. Tous les associés ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.
 - IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Réduire le capital de la Société d'un montant de trente mille cinquante (30.050 EUR) pour le diminuer de soixante-douze mille cinq cents euros (72.500 EUR) à quarante-deux mille quatre cent cinquante euros (42.450 EUR) par annulation de mille deux cent deux (1.202) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune (les «Parts Annulées»), actuellement détenues par CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC («CBC») afin de rembourser CBC en tant qu'associé de la Société.
- 2. Reconnaître que CPI CAPITAL PARTNERS EUROPE GP LLC, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège social au 731, Lexington Avenue, 22nd Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis (ci-après définie «CPI») dont la part sociale détenue dans le capital social de la Société n'a pas été annulée déclare renoncer à son droit d'avoir sa part sociale annulée ainsi que de se faire rembourser la prime d'émission attachée à cette part sociale.
- 3. Approuver le remboursement de la prime d'émission d'un montant de deux cent quarante-huit mille soixante euros (248.060 EUR) attachée aux Actions Annulées à CBC.
- 4. Autoriser, à la suite de la première et la troisième résolution ci-dessus, tout gérant de la Société, agissant individuellement, de prendre toute action en vue de finaliser le remboursement de CBC.
 - 5. Modifier l'article 5.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à quarante-deux mille quatre cent cinquante euros (42.450 EUR) représenté par mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.698) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

6. Divers.

Après délibération, les associés ont pris les résolutions suivantes en conformité avec l'article 13.2 des Statuts.

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital de la Société d'un montant de trente mille cinquante (30.050 EUR) pour le diminuer de soixante-douze mille cinq cents euros (72.500 EUR) à quarante-deux mille quatre cent cinquante euros (42.450 EUR) par annulation des mille deux cent deux (1.202) Parts Sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune (les «Parts Annulées»), actuellement détenues par CBC INTERNATIONAL REAL ESTATE LP, LLC («CBC») afin de rembourser CBC en tant qu'associé de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de reconnaître que CPI dont la part sociale détenue dans le capital social de la Société n'a pas été annulée déclare renoncer à son droit d'avoir sa part sociale annulée ainsi que de se faire rembourser la prime d'émission attachée à cette part sociale.

Troisième résolution

Les associés approuvent le remboursement à CBC de la prime d'émission d'un montant de deux cent quarante-huit mille soixante euros (248.060 EUR) attachée aux Actions Annulées.

Quatrième résolution

Les associés décident d'autoriser, à la suite de la première et la troisième résolution ci-dessus, tout gérant de la Société, agissant individuellement, de prendre toute action en vue de finaliser le remboursement.

Cinquième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à quarante-deux mille quatre cent cinquante euros (42.450 EUR) représenté par mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1.698) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.



Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2006, vol. 152S, fol. 2, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

J. Elvinger.

(025635/211/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

DORY 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.299.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41221 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

J. Elvinger.

(025636/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

GECOTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

R. C. Luxembourg B 101.074.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2006.

Signature.

(025677//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ESSE PART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 110.455.

Statuts coordonnés en date du 12 août 2005, suite à l'acte n° 498 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(025678/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

SEGESTA 2 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 78.879.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 14 mars 2006 que:

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Monsieur Camille Paulus, consultant, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027249/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.



REGINGLARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre. R. C. Luxembourg B 59.124.

L'an deux mille six, le quatorze mars.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée REGINGLARD S.A., avec siège social à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 430 du 7 août 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 59.124.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros suivant extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 23 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1240 du 28 décembre 2001.

La séance est ouverte à 16.30 heures, sous la présidence de Monsieur Yves Schmit, comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Julia Bracco, employée privée, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

Le Président expose ensuite:

- I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions (1.250) sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Modification de la date annuelle de l'assemblée générale qui se tiendra désormais le deuxième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures et modification subséquente de l'article 6 des statuts.
 - 2. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle date pour tenir l'assemblée générale annuelle et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi de mois d'avril à 10.00 heures.»

Les autres alinéas de l'article 6 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Y. Schmit, J. Bracco, C. Bittler, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mars 2006, vol. 916, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2006.

B. Moutrier.

(027310/272/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

REGINGLARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre. R. C. Luxembourg B 59.124.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2006.

B. Moutrier.

(027313/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.



JUKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 94.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02598, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(025703/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

ELEMENT SIX TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ELEMENT SIX TECHNOLOGIES S.A.).

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 99.628.

In the year two thousand and five, on the twenty-third of November. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ELEMENT SIX TECHNOLOGIES S.A. (hereafter the «Company»), a public limited liability company, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, incorporated by notarial deed on 16 February 2004, published in the Mémorial, Recueil Spécial C of 5 May 2004 n° 472 whose bylaws have last been amended by notarial deed of October 14, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of June 15, 2005 n° 575.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, employee with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Ms Rachel Uhl, employee with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, employee with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at three hundred and ten thousand United States Dollars (USD 310,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:
 - 1. Change of the Company's legal form into a private limited liability company.
- 2. Decision to fix the value of the shares at fifty United States Dollars (USD 50.-) and replacement of each five (5) existing shares with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) by one (1) share with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) so that the share capital of the Company of three hundred and ten thousand United States Dollars (USD 310,000.-) will be represented by six thousand two hundred (6.200) shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, allocated as follows:

- ELEMENT SIX S.A., six thousand one hundred ninety-nine shares	6,199
- OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, one share	1
Total: six thousand two hundred shares	6,200

- 3. Decision to appoint the following persons as managers of the Company for a unlimited period:
- Mrs Carmel Sexton, category A manager, company director, born in Tiobraid Arann (Ireland) on April 9, 1963, residing at 33, Revington Park, Limerick, Ireland;
- Mr Pieter Willem Gideon de Jager, category A manager, company director, born in South Africa on October 2, 1945, residing at 4, Pilansberg Road, Glenvista Ext 5, Johannesburg, South Africa;
- Mrs Ailbhe Jennings, category B manager, company director, born in Dublin (Ireland) on March 27, 1963, residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange.
- 4. Capital increase to the extent of fifty United States Dollars (USD 50.-) in order to raise it from its present amount of three hundred and ten thousand United States Dollars (USD 310,000.-) to three hundred and ten thousand fifty United States Dollars (USD 310,050.-) by creation and issue of one (1) new share of fifty United States Dollars (USD 50.-), fully paid up and having the same rights and obligations than the existing shares.
- 5. Waiver by OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, a BVI Limited company, registered with the British Virgin Islands Trade and Company Register under the number 1761, with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, in favour of ELEMENT SIX S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscribed at the Luxembourg Company Register, section B under number 93.181, of its preferential subscription right to the new share.
- 6. Subscription and full payment of the new share in the total nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) together with a share premium of seven hundred eighty-nine thousand nine hundred and fifty United States Dollars



(USD 789,950.-), by contribution in kind by ELEMENT SIX S.A., prenamed, of a total value of seven hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 790,000.-) consisting of one thousand (1,000) ordinary shares of ELEMENT SIX LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of United Kingdom with registered office at King's Ride Park, Ascot, Berkshire SL5 8BP, United Kingdom, registered under number 2946905.

- 7. Complete restatement of the Company's bylaws.
- 8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the Company's legal form into a private limited liability company.

Second resolution

The meeting resolved to fix the value of the shares at fifty United States Dollars (USD 50.-) and to replace each five (5) existing shares with a nominal value of ten United States Dollars (USD 10.-) by one (1) share with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) so that the share capital of the Company of three hundred and ten thousand United States Dollars (USD 310,000.-) is represented by six thousand two hundred (6.200) shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, allocated as follows:

- ELEMENT SIX S.A., six thousand one hundred ninety-nine shares	6,199
- OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, one share	1
Total: six thousand two hundred shares	6.200

Third resolution

The meeting resolved to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Mrs Carmel Sexton, prenamed, category A manager;
- Mr Pieter Willem Gideon de Jager, prenamed, category A manager;
- Mrs Ailbhe Jennings, prenamed, category B manager.

Forth resolution

The meeting resolved to increase the corporate capital to the extent of fifty United States Dollars (USD 50.-) in order to raise it from its present amount of three hundred ten thousand United States Dollars (USD 310,000.-) to three hundred ten thousand and fifty United States Dollars (USD 310,050.-) by creation and issue of one (1) new share of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, fully paid up and having the same rights and Obligations than the existing shares.

Fifth resolution

The meeting resolved to accept the waiver by OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, prenamed in favour of ELEMENT SIX S.A., prenamed, of its preferential subscription right to the new share.

Sixth resolution

The meeting resolved to agree to the subscription and full payment of the new share, by ELEMENT SIX S.A., prenamed.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon ELEMENT SIX S.A., prenamed, declared to subscribe to the new share and fully pay it up in its nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) together with a share premium of seven hundred eighty-nine thousand nine hundred and fifty United States Dollars (USD 789,950.-) by a contribution in kind consisting of one thousand (1,000) ordinary shares of ELEMENT SIX LIMITED, prenamed, which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of seven hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 790,000.-).

The total value of the contribution in kind is declared ELEMENT SIX LIMITED, prenamed, to be of seven hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 790,000.-).

Acceptance by the board of managers of the company

Thereupon intervenes the board of managers of the Company, here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of a proxy given by a board resolution of November 16, 2005 a copy of which will remain annexed hereto.

The board of managers, through its proxyholder, expressly defines the description of the contribution in kind and its valuation, and agrees with the effective transfer of the shares of ELEMENT SIX LIMITED and confirms the validity of the subscription and payment.

Variable rate capital tax exemption request

Through this contribution in kind, the Company, being a Luxembourg company received a participation in ELEMENT SIX LIMITED (English resident) of 100%. The Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 concerning the capital tax exemption.

Seventh resolution

The meeting resolved to restate the Company's articles of association as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.



Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company exists under the name ELEMENT SIX TECHNOLOGIES, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The share capital is fixed at three hundred ten thousand and fifty United States Dollars (USD 310,050.-) represented by six thousand two hundred and one (6,201) shares of fifty United States Dollars (USD 50.-) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.
- Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of managers of category A and managers of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.
- **Art. 13.** In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager of category A and one manager of category B.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers amongst which at least one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, amongst which the favourable vote or abstention of the category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal



year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

- **Art. 15.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.
 - Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarterss of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.
- Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 20.** At the time of winding of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the above are estimated at approximately three thousand five hundred Euro (EUR 3,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom, are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre 2005.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ELEMENT SIX TECHNOLOGIES S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, constituée suivant acte reçu en date du 16 février 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 5 mai 2004, n° 472 dont les statuts ont été modifiés par acte reçu en date du 16 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 15 juin 2005, n° 575.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Ferres, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, employée, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, employé, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il apparait de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trois cent dix mille dollars américains (USD 310.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Modification de la forme de la Société en société à responsabilité limitée.



2. Fixation de la valeur nominale des parts sociales à cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune et remplacement de chaque cinq (5) actions existantes d'une valeur nominale unitaire de dix dollars américains (USD 10,-) par une (1) part sociale d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) de telle sorte que le capital de la Société de trois cent dix mille dollars américains (USD 310.000,-) est représenté par six mille deux cents (6.200) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, et réparties comme suit:

- ELEMENT SIX S.A., six mille cent quatre-vingt-dix-neuf parts	6.199
- OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, une part	1
Total: six mille deux cents parts sociales	6.200

- 3. Décision de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
- Madame Carmel Sexton, gérante de catégorie A, administrateur de société, née à Tiobraid Arann (Irlande) le 9 avril 1963, demeurant au 33, Revington Park, Limerick, Irlande;
- Monsieur Pieter Willem Gideon de Jager, gérant de catégorie A, administrateur de société, né en Afrique du Sud le 2 octobre 1945, demeurant au 4, Pilansberg Road, Glenvista Ext 5, Johannesburg, Afrique du Sud;
- Madame Ailbhe Jennings, gérante de catégorie B, administrateur de société, née à Dublin (Irlande) le 27 mars 1963, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange.
- 4. Augmentation du capital social d'un montant de cinquante dollars américains (USD 50,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent dix mille dollars américains (USD 310.000,-) au montant de trois cent dix mille cinquante dollars américains (USD 310.050,-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale de cinquante dollars américains (USD 50,-), libérée intégralement et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.
- 5. Renonciation par OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, une société des lles Vierges Britanniques, enregistrée avec le British Virgin Islands Trade and Company Register sous le numéro 1761, avec siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, en faveur de ELEMENT SIX S.A., une société anonyme constituée sous les lois luxembourgeoises avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 93.181 à son droit de souscription préférentielle à la nouvelle part sociale.
- 6. Souscription et entière libération de la nouvelle part sociale pour une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) et d'une prime d'émission de sept cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent cinquante dollars américains (USD 789.950,-), par apport en nature par ELEMENT SIX S.A., précitée, d'une valeur totale de sept cent quatre-vingt dix mille dollars américains (USD 790.000,-) consistant en mille (1.000) actions de ELEMENT SIX LIMITED, une société existant sous les lois du Royaume-Uni avec siège social à King's Ride Park, Ascot, Berkshire SL5 8BP, Royaume-Uni enregistrée sous le numéro 2946905.
 - 7. Refonte intégrale des statuts de la Société.
 - 8. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la forme de la Société en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune et de remplacer chaque cinq (5) actions existantes d'une valeur nominale unitaire de dix dollars américains (USD 10,-) par une (1) part sociale d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 10,-) de telle sorte que le capital de la Société de trois cent dix mille dollars américains (USD 310.000,-) est représenté par six mille deux cents (6.200) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, réparties comme suit:

- ELEMENT SIX S.A., six mille cent quatre-vingt-dix-neuf parts	6.199
- OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, une part	1
Total: six mille deux cents parts sociales	6.200

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Carmel Sexton, prénommée, gérante de catégorie A;
- Monsieur Pieter Willem Gideon de Jager, prénommé, gérant de catégorie A;
- Madame Ailbhe Jennings, prénommée, gérante de catégorie B.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital d'un montant de cinquante dollars américains (USD 50,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent dix mille dollars américains (USD 310.000,-) au montant de trois cent dix mille cinquante dollars américains (USD 310.050,-) par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle de cinquante dollars américains (USD 50,-), libérée intégralement ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la renonciation par OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, précitée, en faveur d'ELEMENT SIX S.A., précitée, à son droit de souscription préférentielle à la nouvelle part sociale.



Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription et le paiement de la nouvelle part sociale, par ELEMENT SIX S.A., précitée.

Intervention - Souscription - Payement

ELEMENT SIX S.A., précitée, déclare souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement en valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) en même temps qu'une prime d'émission de sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante dollars américains (USD 789.850,-) par apport en nature d'une valeur totale de sept cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 790.000,-) consistant en mille (1.000) actions de ELEMENT SIX LIMITED, précité.

La valeur totale de l'apport en nature, est déclarée par ELEMENT SIX LIMITED, précitée, être de sept cent quatrevingts dix mille dollars américains (USD 790.000,-).

Acceptation par le conseil de gérance de la société

Est alors intervenu le Conseil de gérance de la Société, ici représenté par Monsieur Olivier Ferres, prénommé, en vertu d'une procuration donnée par une résolution du Conseil de gérance en date du 16 novembre 2005, copie de laquelle résolution restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Conseil de gérance, par son représentant, définit la description de l'apport en nature et sa valeur et confirme le transfert effectif des actions de ELEMENT SIX LIMITED et confirme la valeur de la souscription et du paiement.

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Par cet apport en nature, la Société étant une société résidante au Luxembourg, a une participation de 100% dans ELEMENT SIX LIMITED (société résidante au Royaume-Uni). La Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'exemption du droit d'apport.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier des statuts, pour leur conférer la teneur suivante:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ciaprès les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination ELEMENT SIX TECHNOLOGIES, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent dix mille cinquante dollars américains (USD 310.050,-) représenté par six mille deux cent et une (6.201) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.



Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.
- **Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, parmi lesquels doit figurer au moins un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels le vote affirmatif ou l'abstention du gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel if ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

- **Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.
- Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

- Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.
- **Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: R. Uhl, H. Janssen, O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

I. Elvinger.

(027293/211/423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

COMPASS INVESTMENT COMPANY V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 104.027.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO03314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Signature.

(025708/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

TèrémeR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst. R. C. Luxembourg B 92.540.

L'an deux mille, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Patrice Flippe, audiophoniste, demeurant à B-4031 Angleur, 44, rue Camille Lemonnier,

seul associé de la société à responsabilité limitée TèrémeR, S.à r.l. avec siège social à L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 28 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 48.484 de l'année 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 92.540,

lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers Wiltz, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Le siège social est établi à Wiltz; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-9544 Wiltz, Résidence llot du Château, 2, rue Hannelanst.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Flippe, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 20 janvier 2006, vol. 618, fol. 7, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 24 janvier 2006.

P. Probst.

(900367.3/4917/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 janvier 2006.



PARTS HOLDINGS S.à r.l. & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 114.960.

- 4 -- 1 --

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-first day of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1. PARTS HOLDINGS, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113.502 (hereinafter the Managing Shareholder);
- 2. PARTS HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (hereinafter individually the Limited Shareholder or the Shareholder);

all here represented by Ms Habiba Boughaba, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given on February 21, 2006.

Such proxies, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) which they form between themselves.

Art. 1. Denomination and Form

- 1.1 There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of PARTS HOLDINGS S.à r.l. & CIE S.C.A. (hereinafter the Company), which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by these articles of association (the Articles of Association).
- 1.2 All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company followed by «société en commandite par actions», the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S. Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg company register.

Art. 2. Term of the Company - Dissolution

- 2.1 The term of the Company shall continue for an indefinite period.
- 2.2 In the event of the withdrawal of the Managing Shareholder, the Company shall be dissolved as of the date of such withdrawal. The Managing Shareholder shall be deemed to have withdrawn as Managing Shareholder on the date that the Managing Shareholder (i) is dissolved and commences its winding-up, (ii) makes an assignment for the benefit of creditors, (iii) files a voluntary petition in bankruptcy, (iv) is adjudged as bankrupt or insolvent, or has entered against it an order for relief in any bankruptcy or insolvency proceeding, (v) files a petition or answer seeking for itself any reorganization, arrangement, composition, readjustment, liquidation, dissolution, or similar relief under any statute, law, or regulation, (vi) files an answer or other pleading admitting or failing to contest the material allegations of a petition filed against it in any proceeding of the foregoing nature, or (vii) seeks, consents to, or acquiesces in the appointment of a trustee, receiver, or liquidator of the Managing Shareholder or of all or any substantial part of its properties.
- 2.3 The Company may further be dissolved with the consent of the Managing Shareholder by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 20 hereto as well as the law of 10th August 1915, as amended.

Art. 3. Corporate Object

- 3.1 The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.
- 3.2 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.
- 3.3 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

Art. 4. Registered office

- 4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder.



4.3 In the event that the Managing Shareholder determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital

5.1 The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) consisting of 1 (one) participating management share (the Participating Management Share) and 3,099 (three thousand and ninety-nine) ordinary shares (the Ordinary Shares) with a par value of EUR 10 (ten Euro) each.

Any amounts paid in respect of the ordinary shares at the time of their subscription over the par value of such shares shall be credited to a premium reserve account of the Company (a Premium Reserve Account) of the class corresponding to that of the shares in question.

- 5.2 The extraordinary meeting of Shareholders, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the Managing Shareholder, may increase the subscribed capital.
- 5.3 The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.
 - 5.4 All shares of the Company are and will continue to be in registered form.
- 5.5 A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Art. 6. Transfer of shares

The ordinary shares of the Company are freely transferable, subject to any contractual share transfer restrictions and/or pre-emption rights.

Art. 7. Repurchasing of shares

- 7.1 The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the law of 10th August 1915, as amended.
- 7.2 Any such repurchase will be considered a distribution in the context of determination of the rights of the holders of ordinary shares and participating management shares and the rules of Article 18 shall be applicable thereto.

Art. 8. Liability of Shareholders

The owners of ordinary shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The Managing Shareholder's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders

- 9.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of June at 11.00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 9.2 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.
 - 9.3 All general meetings shall be chaired by the Managing Shareholder.

Art. 10. Notice - Quorum - Proxies - Majority

- 10.1 The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.
- 10.2 Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram or telex.
- 10.3 Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present and voting.
- 10.4 The Managing Shareholder may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 11. Convening Notice

- 11.1 Shareholders' meetings shall be convened by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.
- 11.2 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It may only ratify acts concerning the Company entered into with third parties or amend the Articles of Association with the agreement of the Managing Shareholder.



Art. 13. Management

- 13.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder who shall be the liable shareholder (associé gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.
 - 13.2 PARTS HODINGS, S.à r.l. is and shall remain the Managing Shareholder for the duration of the Company.
- 13.3 The Managing Shareholder is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the meeting of Shareholders or to the Supervisory Board.
- 13.4 The Managing Shareholder shall namely have the power, on behalf and in the name of the Company, to carry out and implement any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Managing Shareholder shall have, and shall have full authority at its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 14. Authorized Signature

The Company shall be bound by the signature of the Managing Shareholder or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Managing Shareholder as the Managing Shareholder shall determine at his discretion.

Art. 15. Supervisory Board

- 15.1 The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board).
- 15.2 The Supervisory Board shall be consulted by the Managing Shareholder on such matters as the Managing Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the Managing Shareholder that may, pursuant to law or under the Articles of Association, exceed the powers of the Managing Shareholder.
- 15.3 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a maximum term of six years, which shall be renewable.
 - 15.4 The general meeting of Shareholders shall determine the remuneration of the Supervisory Board.
 - 15.5 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Managing Shareholder.
- 15.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original, or by cable, telefax, telegram or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.
- 15.7 Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable, whether in original, or by telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.
- 15.8 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.
 - 15.9 Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 16. Minutes

The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

Art. 17. Accounting Year - Accounts

- 17.1 The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and it shall terminate on 31st December of each year.
 - 17.2 The accounts of the Company shall be expressed in Euro (EUR).

Art. 18. Allocation of Profits

- 18.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.
- 18.2 The Managing Shareholder shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as it, at its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.
- 18.3 The general meeting of Shareholders shall have to approve the Managing Shareholder's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the Managing Shareholder.
- 18.4 The dividends may be paid in Euro (EUR) or in any other currency determined by the Managing Shareholder and they may be paid at such places and times as may be determined by the Managing Shareholder.
- 18.5 The Managing Shareholder may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.



Art. 19. Dissolution and Liquidation

- 19.1 The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the Managing Shareholder.
- 19.2 Further, in case of withdrawal of the Managing Shareholder as defined in Article 2 hereto, the withdrawal of the Managing Shareholder shall necessarily imply that the Company is dissolved.
- 19.3 The Shareholders shall, in such case, hold a general meeting to record the dissolution of the Company and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Company. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

Art. 20. Amendments

These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to obtaining the consent of the Managing Shareholder.

Art. 21. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Association shall be governed by Luxembourg law.

Transitory provisions

- (1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2006.
- (2) The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and payment

The Articles of Association having thus been established, the above-named parties have subscribed to the 3,100 shares as follows:

The entirety of the Participating Management Share and the Ordinary Shares have been paid up by a contribution in cash.

PARTS HOLDINGS, S.à r.l. decides to contribute the aggregate amount of EUR 500 (five hundred Euro) to the share-holder's equity of the Company, and to allocate this amount to the Company's share premium account.

The amount of EUR 31,500 (thirty-one thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimation of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR one thousand five hundred Euro.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders passed with the consent of the Managing Shareholder, the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- That the number of members of the Supervisory Board be set at three.
- 2.- That there be appointed as members of the Supervisory Board for a period of six years as of today:
- (i) Mr John B. Mills, consultant, born on 28 February 1969 in Cape Town (South Africa), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- (ii) Mr Hermanus R. Troskie, consultant, born on 24 May 1970 in Amsterdam (the Netherlands), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg; and
- (iii) Mrs Alanna Woods, Managing Director, born on October 10, 1952 in Drogheda, Co. Louth (Ireland), with business address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
 - 3.- That the registered office of the Company be at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present Articles of Association are worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



Ont comparu:

1. PARTS HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.502 (ci-après l'Associé Commandité);

et

2. PARTS HOLDINGS LIMITED, une société constituée et organisée sous les loi des lles Cayman, ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (ci-après individuellement l'Associé Commanditaire ou l'Associé),

tous ici représentés par Mlle Habiba Boughaba, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 21 février 2006.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par le détenteur des procurations agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, agissant en leur qualité de représentants, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils forment entre eux:

Art. 1er. Dénomination et forme

- 1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de PARTS HOLDINGS S.à r.l. & CIE S.C.A. (ci-après désignée comme la Société), qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les présents statuts (les Statuts).
- 1.2 Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société suivie de la mention «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S. Luxembourg, suivi du numéro sous lequel la société en commandite par actions est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Art. 2. Durée de la société en commandite par actions - Dissolution

- 2.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 2.2 En cas de retrait de l'Associé Commandité, la société en commandite par actions va être dissoute avec effet au jour de ce retrait. L'Associé Commandité est considéré comme s'étant retiré comme Associé Commandité à la date où l'Associé Commandité (i) est dissoute et commence sa liquidation, (ii) fait un acte de cession au profit de créanciers, (iii) fait un aveu de faillite, (iv) est déclaré en faillite ou insolvable ou lorsqu'il a introduit une requête en concordat judiciaire ou en sursis de paiement, (v) introduit une action ou acquiesce à une action tendant à obtenir pour soi-même une réorganisation, un arrangement, un compromis, un réajustement, une liquidation, une dissolution ou toute autre décharge sous une quelconque disposition statutaire, loi ou règlement, (vi) par voie de conclusions admette ou ne conteste pas les allégations matérielles d'une assignation portée contre lui dans tout procès de telle nature, ou (vii) cherche, consent à ou acquiesce à la nomination d'un curateur, liquidateur ou administrateur judiciaire de l'Associé Commandité ou de tout ou d'une partie substantielle de la propriété de celui-ci.
- 2.3 La Société en commandite par actions peut également être dissoute avec le consentement de l'Associé Commandité par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des statuts, telle que prescrite dans l'article 20 des présents statuts et dans la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Art. 3. Objets et pouvoirs

- 3.1 L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, dans quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou autrement, et le transfert par vente, échange ou autrement, d'actions, titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres effets de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.
- 3.2 La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions dans le respect de la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorise ou est en relation avec cet objet.
- 3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

Art. 4. Siège Social

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 La Société peut établir, par décision de l'Associé Commandité des succursales, ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
- 4.3 Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.



Art. 5. Capital

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1 (une) action de commandité (l'Action de Commandité) et 3.099 (trois mille quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Tout montant libéré en rapport avec les actions ordinaires au moment de leur souscription sera alloué à un compte de réserve de prime d'émission de la Société (le Compte de Réserve de Prime d'Emission) attribué spécialement à cette classe d'actions.

- 5.2 L'assemblée extraordinaire des Associés, délibérant de la manière requise pour la modification des statuts, et avec l'accord de l'Associé Commandité, peut augmenter le capital souscrit.
- 5.3 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme l'unique propriétaire envers la Société.
 - 5.4 Toutes les actions de la Société sont et continueront à être sous forme nominative.
- 5.5 Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque action, et la cession des actions et les dates de ces cessions.

Art. 6. Cession d'actions

Les actions ordinaires de la Société sont librement cessibles, soumises à toutes restrictions contractuelles à la cession d'actions et/ou aux droits de préemption.

Art. 7. Rachat d'actions

- 7.1 La Société est autorisée à racheter ses propres actions endéans les limites fixées par l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.
- 7.2 Tout rachat sera considéré comme une distribution en ce qui concerne la détermination des droits des détenteurs d'actions ordinaires et d'actions de commandité et en ce qui concerne les règles de l'article 18 qui s'y appliquent.

Art. 8. Responsabilité des associés

Les propriétaires d'actions ordinaires sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport à la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Associés

- 9.1 L'assemblée générale annuelle des Associés de la Société se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.
- 9.2 D'autres assemblées générales d'Associés peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiés dans les avis de convocation respectifs.
 - 9.3 Toutes les assemblées générales sont présidées par l'Associé Commandité.

Art. 10. Délais de convocation - Quorum - Procurations - Majorité

- 10.1 Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les assemblées des Associés de la Société et en ce qui concerne la conduite de ces assemblées, à défaut d'indications contraires dans les présents statuts.
- 10.2 Chaque action confère une voix à son titulaire. Un Associé peut se faire représenter à l'assemblée par le biais d'une procuration écrite en original, par téléfax, télégramme ou télex.
- 10.3 Sauf exigences contraires par la loi ou les présents statuts, les résolutions sont adoptées à l'assemblée générale des Associés par une majorité simple des personnes présentes et votants.
- 10.4 L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Associés pour prendre part au vote à une assemblée des Associés.

Art. 11. L'avis de convocation

- 11.1 Les assemblées des Associés sont convoquées par l'Associé Commandité ou par le conseil de surveillance par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée à chaque Associé à son adresse indiquée dans le livre des actionnaires.
- 11.2 Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation.

Art. 12. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés

Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement tenue représente l'entièreté des Associés de la Société. Elle peut seulement ratifier des actes faits par la Société avec des tiers ou modifier les statuts avec l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 13. Gérance

- 13.1 Le Société sera administrée par l'Associé Commandité qui sera l'Associé responsable (associé gérant Commandité) et qui sera personnellement, conjointement et de manière indivisé responsable envers la Société pour tous les engagements pouvant résulter des opérations de la Société.
 - 13.2 PARTS HOLDINGS, S.à r.l. est et restera l'Associé Commandité pour la durée de la Société.
- 13.3 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée des Associés ou au Conseil de Surveillance.



13.4 L'Associé Commandité aura le pouvoir de poursuivre tous les objectifs de la Société, pour et au nom de la Société, et de faire tous les actes et conclure et exécuter tous les contrats et autres entreprises qu'il jugera nécessaires ou recommandables ou qu'il jugera être en relation avec l'objet social. Excepté s'il en est autrement prévu, l'Associé Commandité aura un pouvoir discrétionnaire d'exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou adaptés de remplir les objectifs de la Société.

Art. 14. Signature autorisée

La Société sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes autres personnes à qui pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité à sa guise.

Art. 15. Conseil de Surveillance

- 15.1 Les affaires de la Société et sa situation financière y compris spécialement ses livres et comptes seront surveillés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres (désigné ci-après par Conseil de Surveillance).
- 15.2 Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité sur toutes les matières que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser les actes de l'Associé Commandité qui, selon le loi ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Commandité.
- 15.3 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période maximale de six années, renouvelable.
 - 15.4 L'assemblée générale des associés déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.
 - 15.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par l'Associé Commandité.
- 15.6 Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou téléfax de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des date et place prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.
- 15.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.
- 15.8 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.
 - 15.9 Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

Art. 16. Procès-verbal

Les procès-verbaux d'une réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres du conseil de surveillance.

Art. 17. Année comptable - Comptes sociaux

- 17.1 L'exercice social de la Société commencera en date du 1^{er} janvier de chaque année et finira en date du 31 décembre de chaque année.
 - 17.2 Les comptes de la Société seront exprimés en euros/EUR.

Art. 18. Attribution des bénéfices

- 18.1 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit comme il est dit à l'article 5 des présents statuts, capital social tel qu'il est augmenté ou réduit de temps en temps.
- 18.2 L'Associé Commandité déterminera comment sera distribué le restant du bénéfice annuel net et pourra décider de payer des dividendes de temps en temps, de la manière qu'il pense être au mieux des intérêts de la Société et de la stratégie de la Société.
- 18.3 L'assemblée générale des Associés devra approuver la décision de l'Associé Commandité de payer des dividendes ainsi que l'attribution du bénéfice proposée par l'Associé Commandité.
- 18.4 Les dividendes sont payables en euros/EUR ou en toute autre devise déterminée par l'Associé Commandité à tels endroits et moments déterminés par le même Associé.
- 18.5 L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intermédiaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Dissolution et Liquidation

- 19.1 La Société peut être volontairement dissoute par une décision de l'assemblée générale des Associés avec l'accord de l'Associé Commandité.
- 19.2 Ensuite, au cas où l'Associé Commandité se retire tel que défini à l'article 2, le retrait de l'Associé Commandité entraînera nécessairement la dissolution de la Société.
- 19.3 Les Associés tiendront en pareil cas une assemblée générale pour acter la dissolution de la Société et pour définir toutes les actions pertinentes en relation avec la liquidation de la Société. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Associés qui va également définir leur pouvoirs et rémunération.

Art. 20. Modifications

Les présents statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée des associés sous les conditions de quorum et de vote requises par les lois du Luxembourg et sous réserve d'être approuvés par l'Associé Commandité.



Art. 21. Loi applicable

Tous les points non réglés par les présents statuts sont gouvernés par le droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

- (1) La première année sociale commence aujourd'hui et se termine en date du 31 décembre 2006.
- (2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les parties susmentionnées ont souscrit les 3.100 actions comme suit:

- PARTS HOLDINGS, S.à r.l	1 Action de Commandité
- PARTS HOLDINGS LIMITED	1 Action Ordinaire
- PARTS HOLDINGS, S.à r.l	3.098 Actions Ordinaires

L'entièreté des Actions de Commandité et des Actions Ordinaires ont été libérées par un apport en numéraire. PARTS HOLDINGS, S.à r.l. décide de contribuer à hauteur du montant global de cinq cents euros (EUR 500) à titre de prime d'émission et d'affecter cette somme au compte prime d'émission de la Société.

La somme de EUR 13.500 (treize mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais et dépenses

Les comparants déclarent que les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes espèces qui vont être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'entièreté du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les Associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes avec l'accord de l'Associé Commandité:

- 1.- Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
- 2.- Les Associés nomment comme membres du Conseil de Surveillance pour une durée de six ans à partir de maintenant:
- (i) M. John B. Mills, consultant, né le 28 février 1969 à Cape Town, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- (ii) M. Hermanus R. Troskie, consultant, né le 24 mai 1970 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg; et
- (iii) Mme Alanna Woods, gérante de sociétés, née le 10 octobre 1952 à Drogheda, Co. Louth, Irelande, avec adresse professionnelle 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
 - 3.- Le siège social de la Société est au L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française: à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date susmentionnée. Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: H. Boughaba, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, vol. 27CS, fol. 75, case 3. – Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006. (026811/211/480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2006.

J. Elvinger.

ALLIANCE SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.279.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALLIANCE SANTE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 51.279,

constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire à Luxembourg, par acte du 31 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 425 du 2 septembre 1995, modifié en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 701 du 15 juillet 2005.

L'assemblée désigne unanimement comme Président de séance Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire de la séance Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembour.



L'assemblée élit unanimement comme scrutateur Monsieur Jean-Paul Goerens, maître en droit, avec adresse au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Président constate et déclare:

- que tous les actionnaires de ALLIANCE SANTE S.A., prénommée, sont présents ou valablement représentés, tel qu'il résulte de la liste de présence signée par le notaire instrumentant, par les membres du bureau et par tous les actionnaires présents ou représentés, cette liste de présence restant annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement;
- que tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent comme valablement réunis et informés de l'ordre du jour, et qu'ils renoncent à toutes formalités de convocation préalable;
- que partant, la présente assemblée et valablement réunie et qu'elle peut valablement statuer sur les points de l'ordre du jour qui est libellé comme suit:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article 25 des statuts de la Société,
- 2 Divers

Le Président soumet les points de l'ordre du jour à la délibération des actionnaires présents ou représentés qui prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

Il est décidé de modifier l'article 25 des statuts de la Société et de lui donner la teneur suivante:

«Art. 25. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. L'exercice débuté le 31 décembre 2004 se termine le 31 décembre 2005.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte à la somme de mille deux cents euros.

Le présent acte est rédigé en langue française suivie d'une version rédigée dans la langue anglaise. En cas de divergences avec la version en langue française, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise:

The Year two thousand and five, this twenty fourth day of the month of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary shareholders' meeting of ALLIANCE SANTE S.A., a joint stock company (société anonyme), formed under Luxembourg law, with registered seat at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 51.279,

incorporated before Maître Frank Baden, notary in Luxembourg, by deed of 31 May 1995, published in the Official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 425 of 2 September 1995, most recently amended by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 23 December 2004, published in the Official Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 701 of 15 July 2005.

Mr Régis Galiotto, jurist, professionnnally residing in Luxembourg, is unanimously elected chairman of the shareholders' meeting.

The chairman appoints as secretary Mrs Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

Mr Jean-Paul Goerens, lawyer, with address at 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg is unanimously elected ballot judge of the shareholders' meeting.

The chairman ascertains and declares:

- that each shareholder of ALLIANCE SANTE S.A., aforesaid, is present or represented, as it results from the attendance list that shall be signed by the notary, the bureau members and each shareholder present or represented, such attendance list remaining attached to the present deed for registration purpose;
- that each shareholder present or represented considers himself as duly called in and informed about the Agenda, waiving any prior convening notice;
- that this extraordinary shareholders' meeting is thus validly constituted and that it may validly resolve upon the following Agenda:

Agenda:

- 1.- Amendment of article 25 of the articles of incorporation of the Company;
- 2.- Miscellaneous.

The chairman submits the points at the Agenda to the deliberation of the shareholders who unanimously take the following resolutions:

Sole resolution

Be it resolved to amend article 25 of the articles of incorporation that shall read as follows:

«Art. 25. The company's year runs from the 1st of January to the 31st of December of every year. The company's year started on 31st December 2004 shall end on 31st December 2005.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



Expenses

The parties estimate the amount of costs, outlays, remuneration and charges in any form to be borne by the Company or which are charged upon the Company in relation to the present deed at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up an duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J.-P. Goerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, vol. 150S, fol. 93, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

I. Elvinger.

(027399/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

ALLIANCE SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 51.279.

Les statuts coordonnés suivant l'acte nº 40345 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

J. Elvinger.

(027401/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

GL EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 114.977.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty second day of February. Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

GL EUROPE LUXEMBOURG LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 615, South Dupont Highway, City of Dover, Delaware, registered under number 19901;

duly represented by Saskia Konsbruck, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 February 2006.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

«A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis, without however taking advantage of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may, in addition, hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.



The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will assume the name of GL EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred shares (500) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.
- Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of any two managers or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, email, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.



- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or the secretary or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or the secretary or by two managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.
- **Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

- **Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 22.** Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.
- **Art. 23.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments there to.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares of the Company have been subscribed by GL EUROPE LUXEMBOURG LLC as aforementioned.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company:
- Marc Lasry, director, born in Morocco, on September 23, 1959, with address at 4 East 74th Street, New York, NY 10021:
- Sonia Gardner, director, born in Morocco, on February 16, 1962, with address at 255 West 84th Street, New York, NY 10024;
- Michel van Krimpen, manager, born in Rotterdam, The Netherlands, on February 19, 1968, with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;



- Robert Kimmels, manager, born in Breukelen, the Netherlands, on March 4, 1969, with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
 - 3. The term of office of the managers is set for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GL EUROPE LUXEMBOURG LLC, une limited liability company, existant sous les lois de l'Etat du Delaware, avec siège social au 615, South Dupont Highway, City of Dover, Delaware, inscrite sous le numéro 19901,

ici représentée par Saskia Konsbruck, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 février 2006.

Les procurations signées ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- «**Art.** 1^{er}. Il est formé par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après, la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi que par les statuts présents.
- Art. 2. La Société a pour seul objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière, néanmoins sans tirer parti de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroie de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société peut de plus prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits cidessus.

- **Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de GL EUROPE LUXEMBOURG, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.



Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée du mandat. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s), sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le secrétaire ou, en leur absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.
- Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.



Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de Loi sur les sociétés commerciales.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 20. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- Art. 22. 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sont alloués à la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.
- Art. 23. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution. Les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par GL EUROPE LUXEMBOURG LLC, prénommée. Les part sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants:
- Marc Lasry, director, né au Maroc le 23 septembre 1959, demeurant au 4 East 74th Street, New York, NY 10021;
- Sonia Gardner, director, né au Maroc le 16 février 1962, demeurant au 255 West 84th Street, New York, NY 10024;
- Michel van Krimpen, gérant, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 19 février 1968, avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg;
- Robert Kimmels, gérant, né à Breukelen, Pays-Bas, le 4 mars 1969, avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
 - 3. Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Konsbruck, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2006, vol. 27CS, fol. 75, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

J. Elvinger.

(027040/211/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.



ORION IMMOBILIEN SAIPH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 114.986.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighth day of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, having a corporate capital of five hundred and thirteen thousand Euro (EUR 513,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 101.499,

here represented by:

Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 22 February 2006.

The above mentioned proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of ORION IMMOBILIEN SAIPH, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.



Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. Board of managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for a maximum period of six (6) years.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to be present may also cast their votes by letter, by fax or by telegram.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

A manager having an interest contrary to that of the Company, in a matter submitted for the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

At the next general meeting of the shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of the cases in which a manager has an interest contrary to that of the Company. In the event of a member of the board of managers having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at anytime.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any person(s) to whom signatory authority has been delegated by the board of managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal



counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. Shareholders resolutions

- **Art. 12. Powers of the Shareholders.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.
- **Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions.** General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.
- **Art. 14. Procedure, Vote.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of	Amount paid-in
	(EUR)	shares	(EUR)
ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., pre-	12,500	500	12,500
Total	12,500	500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand four hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

- 1.- The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ended 31 December 2006:
- Mr Bruce Charles Bossom, real estate investment manager, residing at 7, Cavendish Square, London W1G OPE, United Kingdom;



- Mr Aref Hisham Lahham, real estate investment manager, residing at 7, Cavendish Square, London W1G OPE, United Kingdom; and
- Mr Van James Stults, real estate investment manager, residing at 7, Cavendish Square, London W1G OPE, United Kingdom.
 - 2.- The registered office shall be at:
 - 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ayant un capital social de cinq cent treize mille euros (EUR 513.000,-) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 101.499,

représentée aux fins des présentes par:

Me Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 février 2006.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre Ier. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination ORION IMMOBILIEN SAIPH, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.



Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers q'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. Conseil de gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour un terme de six (6) ans au plus.

Les gérants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par lettre écrite ou par fac-similé donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Les gérants empêchés peuvent également émettre leur vote par lettre, par fac-similé ou par télégramme.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Un gérant ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut pas prendre part aux opérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des associés, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un gérant a un intérêt contraire à celui de la Société. Au cas où un membre du conseil de gérance a dû s'abstenir pour conflit d'intérêts, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés a la réunion et qui votent seront tenues pour valables.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité de gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de fa Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.



Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par la/les personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle if n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

- Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.
- Art. 13. Assemblée générale annuelle / Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.
- Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de	Libération
	(EUR)	parts sociales	(EUR)
ORION MASTER II LUXEMBOURG, S.à r.l., préqualifiée	12.500,-	500	12.500,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.



Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1.- L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et décide en outre de nommer la personne suivante comme Gérant pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes annuels pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2006:
- M. Bruce Charles Bossom, real estate investment manager, demeurant au 7, Cavendish Square, Londres W1G OPE, Royaume-Uni;
- M. Aref Hisham Lahham, real estate investment manager, demeurant au 7, Cavendish Square, Londres W1G OPE, Royaume-Uni; et
- M. Van James Stults, real estate investment manager, demeurant au 7, Cavendish Square, Londres W1G OPE, Royaume-Uni.
 - 2.- Le siège social est fixé à:
 - 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 mars 2006, vol. 901, fol. 77, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mars 2006. J.-J. Wagner.

(027124/239/402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2006.

COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.922.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BO03323, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Signature.

(025716/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

COMPASS INVESTMENT COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.922.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BO03320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2006.

Signature.

(025714/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck